

Villenoy, aujourd'hui

Juin 2025



Edito du Maire

Chères Villenoyennes, chers Villenoyens,

L'été s'installe et avec lui, une énergie nouvelle pour continuer à faire avancer Villenoy. Ce bulletin municipal illustre, je l'espère, combien notre engagement quotidien se traduit concrètement pour améliorer notre cadre de vie, protéger notre environnement et préparer l'avenir de notre commune.

Depuis le début du mandat, nous avons fait le choix d'un développement maîtrisé, soucieux de l'équilibre entre habitat, nature, services publics et qualité de vie. Ce choix se retrouve aujourd'hui dans les actions que nous menons : l'écopâturage, l'Atlas de la biodiversité, les travaux de protection contre les inondations ou encore les efforts pour lutter contre l'habitat indigne.

Nous portons aussi une vision claire de l'urbanisme: celle d'un village vivant, mais préservé. La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), bientôt soumise à l'enquête publique, est un outil essentiel pour garantir que Villenoy ne cède pas à une bétonisation excessive. Elle permettra d'encadrer les projets futurs, dans le respect de notre identité et de nos paysages.

C'est également dans cet esprit que nous avons voulu, avec vous, faire évoluer les projets immobiliers afin qu'ils répondent à vos attentes en termes de qualité architecturale, de densité et de respect de l'environnement.

Notre école maternelle inclusive, en cours de construction, en est un symbole fort. Ce sera une école tournée vers l'avenir, à la fois accueillante pour tous les enfants et respectueuse de l'environnement, avec des cours végétalisés, des potagers pédagogiques et un parvis verdoyant.

Cette lettre n'est pas seulement un reflet de notre action. Elle est aussi une invitation : à participer, à faire entendre votre voix, à vous impliquer. Car ce que nous construisons, nous le faisons ensemble. Chaque remarque, chaque initiative, chaque geste compte pour bâtir un Villenoy plus solidaire, plus durable, plus juste.

Je vous souhaite un bel été, riche en rencontres, en moments partagés et en engagement citoyen.

Bien à vous
Emmanuel HUDE
Maire de Villenoy



Fête de la Nature 2025



La 4ème édition de la Fête de la Nature a, comme chaque année, rassemblé les Villenoyens autour d'un défilé fleuri et des ateliers pour tous dans une ambiance familiale !

Vous avez pu découvrir aussi les brebis qui entretiennent désormais certains de nos espaces verts et qui paissent

actuellement aux abords de l'espace 1871 et de l'abri conique; l'éco-pâturage est une méthode de gestion douce du paysage, qui participe à la préservation de la biodiversité.

Agenda de l'été

10/07 : Hors les Murs « Jeux de plein air »

15h > 18h | Stade Municipal

13/07 : Fête nationale

19h | Parc du Baron Pelet

02/08 : Cinéma Plein Air « Moi, moche et méchant 4 »

22h | Parc du Baron Pelet

03/08 : Foulées vertes

27/08 : Hors les Murs « Jeux de kermesse »

15h > 18h | Place Picard

07/09 : Brocante

Parking de la Sucrierie

Forum des Associations

Parc du Baron Pelet

L'Atlas de la Biodiversité

Andrena vaga



Les inventaires de l'Atlas de la Biodiversité Communale s'achèveront bientôt. Les observations réalisées portent jusqu'à présent sur **672 espèces** animales et végétales présentes sur notre territoire.

Certaines de ces espèces figurent sur la liste rouge des espèces menacées en Île-de-France.

Parmi les végétaux, l'**Oenanthe fluviatile**, plante aquatique caractéristique des cours d'eau peu perturbés, est aujourd'hui considérée comme disparue de la région, en raison de sa raréfaction extrême.

Bruant proyer



Chez les animaux, la situation de plusieurs espèces est préoccupante. Deux espèces de chauves-souris observables dans les bois communaux ainsi que sur les berges de la Marne et du canal de l'Ourcq présentent un état de conservation défavorable : le **Murin de Daubenton**, classé en danger, et la **Sérotine commune**, considérée comme vulnérable.

D'autres espèces sont protégées en raison de leur rôle écologique ou de leur rareté. C'est le cas d'**Andrena vaga**, une abeille solitaire qui creuse son nid dans le sol et assure principalement la pollinisation des saules.

Murin de Daubenton



Enfin, chez les oiseaux, plusieurs espèces présentent également un statut préoccupant. Le **Serin cini** et le **Bruant proyer** sont considérés comme en danger, tandis que le **Moineau domestique**, l'**Hirondelle rustique** et le **Verdier d'Europe** sont classés parmi les espèces vulnérables.

En chiffres



BOUCLES DE LA MARNE

394 espèces

observées par les naturalistes du
CPIE des Boucles de la Marne

iNaturalist

432 espèces

observées par les habitants via
l'application iNaturalist
**Un grand MERCI à tous les
participants !**



237

plantes



59

oiseaux



58

invertébrés



3

reptiles



2

amphibiens



8

mammifères
terrestres



9

chauves
souris

Lutte contre les inondations

Gestion des milieux aquatiques

Le Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux (SMMRPM), dont E.Hude est Vice-Président, est un allié incontournable pour mener à bien notre politique de lutte contre les inondations.

Vos élus ont pu obtenir un certain nombre de travaux sur la commune depuis 2022 : changement de la trappe du ru de Rutel au niveau de la rue de l'Arquebuse et remplacement des grilles d'entrée de buse, reprise des berges dans le parc du 19 mars puis dans le parking de la sucrerie (enrochement pour stabiliser la zone), sur-creusement des bassins en amont du

Canal de l'Ourcq afin d'augmenter le volume de stockage...

D'autres actions en amont de la commune ont pour but de réduire la vulnérabilité de Villenoy aux inondations, notamment l'entretien des rus sur le bassin versant du ru de Rutel et la création d'une zone d'expansion de crue au niveau de Chauconin-Neufmontiers.

Grâce au SMMRPM, la commune a également pu acquérir des protections collectives contre les inondations et les agents et élus ont eu l'occasion de participer à un exercice de gestion de crise en juin 2025.



Urbanisme

Révision du Plan Local d'Urbanisme, un outil indispensable pour se préserver de la bétonisation !

Les permanences du commissaire-enquêteur se tiendront dans la salle des mariages, au rez-de-chaussée de la mairie les :

-15/09/2025 de 14h30 à 17h30

-27/09/2025 de 9h à 12h

-08/10/2025 de 14h30 à 17h30

-18/10/2025 de 9h à 12h

En dehors des permanences en mairie, le dossier et le registre seront accessibles au service **Urbanisme** durant les horaires d'ouverture.



Programmes immobiliers Carnot-Maillette

En 2018, la commune a signé une convention avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, qui prévoyait notamment une intervention foncière sur le secteur

Maillette afin de construire « environ 80 logements ». Tenue de respecter l'engagement de la commune sous peine de conséquences financières importantes, en 2022 l'équipe municipale a retenu le projet d'Aigo Promotion de 79 logements qui proposait le meilleur cadre de vie. Suite à la réunion publique du 30 janvier 2025 et à la demande des riverains, le permis de construire a été modifié et il est désormais accordé. Les travaux devraient démarrer avant la fin de l'année.

Le secteur Carnot accueillera quant à lui 33 logements.

Portes ouvertes pour découvrir les nouveaux logements le 5 juillet de 11h à 16h en Mairie

Zoom sur Aménagement du secteur Mozart | Création des espaces extérieurs autour de la nouvelle école maternelle

Alors que les travaux de l'école maternelle battent leur plein, l'équipe municipale a travaillé sur les espaces extérieurs du nouveau bâtiment.

Tout d'abord, la cour de récréation sera très végétalisée : les enfants pourront profiter d'une cour haute composée d'un espace abrité sous un préau, de jardins ombrières et de jardins bosquets composés de grands arbres et d'arbustes qui créent de l'ombre en été et qui font le lien entre le talus planté et la cour minérale (60m²).

La cour basse accueillera des jeux, un circuit d'apprentissage du vélo et sera bordée d'une prairie arborée (400 m²).

Enfin, des lanières potagères seront mises en place de part et d'autre des salles de classe.

Les bacs potagers seront de bons supports pédagogiques pour les enseignants.

Le projet de parvis - espace de transition entre la cour et le parking - prévoit la déminéralisation de 600m² de sol imperméable par la création de nouveaux espaces verts.

Composé de différentes strates paysagères, le parvis permettra d'accueillir les familles et le personnel encadrant dans les meilleures conditions de sécurité et de confort (auvent, bancs, arceaux vélos...).

L'équipe municipale arrive au bout de ce long exercice qui vise à donner de nouvelles règles à l'utilisation des sols de la commune. Le projet de PLU a été présenté en réunion publique le 20 janvier 2025 et une quarantaine d'habitants ont pu donner leur avis.

A l'heure actuelle, le projet de PLU est examiné par les différentes personnes publiques associées (Autorité environnementale, Direction de l'Eau et l'Assainissement, Chambre d'Agriculture, GRDF, SNCF...).

Les habitants pourront à nouveau se prononcer dans le cadre de l'enquête publique qui se déroulera du 15 septembre 2025 au 18 octobre 2026.

A l'issue, un commissaire enquêteur désigné par le tribunal établira un rapport sur la base de l'ensemble de vos observations.

L'équipe municipale pourra alors procéder aux ajustements nécessaires et le Conseil municipal sera appelé à approuver le nouveau PLU début 2026.



Lutte contre l'habitat indigne: mise en place du permis de louer

Dans la continuité des actions menées pour améliorer le cadre de vie, la commune de Villenoy a souhaité s'engager davantage dans la lutte contre l'habitat dégradé et

insalubre en décidant d'instaurer le dispositif du « Permis de louer ».

En effet, le respect des critères de décence et de salubrité est primordial afin de prémunir les locataires d'un éventuel danger pour leur sécurité et leur santé.

Depuis le 15 avril 2025, tout propriétaire d'un logement situé dans le périmètre défini devra obtenir une autorisation de mise en location avant toute signature d'un contrat de location.

Toutes les informations : villenoy.fr



Attention à ces petites bêtes !



Chenilles processionnaires

Les chenilles processionnaires du pin et du chêne représentent un danger pour l'homme (réactions allergiques graves, urticaire, troubles respiratoires) et les animaux. Leur prolifération doit être signalée et traitée rapidement.



Frelons asiatiques

Le frelon asiatique est une espèce invasive qui représente un danger pour la biodiversité (notamment les abeilles) et peut être agressif envers l'homme, notamment à proximité de son nid.

Sur le domaine public (parcs, trottoirs, arbres communaux...) :

- Signalez immédiatement la présence de nids ou de processions en contactant les services techniques municipaux ou la mairie.
- La commune prend en charge l'intervention d'une entreprise spécialisée pour l'enlèvement et le traitement (pose d'éco-pièges, destruction des nids, traitements biologiques, etc.).

Sur le domaine privé (jardin, haies, arbres sur terrain privé) :

- Le propriétaire est responsable de la destruction du nid : Il est **fortement recommandé** de : *Faire appel à une entreprise agréée pour éliminer les nids* | **Nous vous invitons à consulter la liste des entreprises agréées avant toutes interventions sur le site de la Préfecture de Seine et Marne.**

Aucune intervention de la commune ne peut avoir lieu sur le domaine privé, sauf exception sanitaire grave validée par la préfecture.

Recommandations :

Ne touchez jamais les chenilles ni leurs nids : leurs poils urticants sont dangereux même à distance, évitez de laisser jouer les enfants ou promener les animaux sous les arbres infestés, en cas de contact ou de doute, consultez un médecin ou un vétérinaire rapidement.

Recommandations :

Ne tentez jamais de détruire un nid vous-même : le frelon asiatique peut être très agressif en cas de menace perçue, ne perturbez pas le nid (jets d'eau, fumée...)

Prenons soin de notre environnement, il ne sera que plus agréable à vivre !

La commune organise un nettoyage régulier des voies publiques (notamment avec le passage de la balayeuse 2 à 3 fois par mois et le passage quotidien de deux agents de la voirie sur les différents quartiers de la commune), mais en complément des actions des services techniques, nous rappelons qu'en toute saison, la propreté des trottoirs et pieds de murs incombe aux propriétaires et locataires.

Le règlement sanitaire départemental de Seine et Marne leur impose également de maintenir leurs terrains propres et exempts de végétation excessive, par le bien de la tonte, du débroussaillage et du désherbage. Les branches ne doivent pas dépasser sur la voie publique car elles peuvent gêner le passage des piétons ou la visibilité des automobilistes.

L'entretien des caniveaux reste à la charge de la commune.



Sacs à déchets verts

Collectes

effectuées du 1er avril au 30 octobre

- Utiliser des sacs dédiés
 - Sortir les sacs le lundi soir ou le mardi matin tôt sur le trottoir de façon à ne pas gêner le passage des piétons
- Attention : les sacs trop lourds ou contenant des déchets non végétaux (plastiques, gravats, etc.) ne seront pas collectés.



Nouveau !

La Direction de la Prévention et de la Gestion des Déchets Ménagers du Pays de Meaux s'adapte pleinement à l'ère numérique et se dote d'un nouvel outil pratique !

La nouvelle application MONTRI !

Celle-ci est gratuite et permet à chacun de faciliter ses démarches et demandes concernant les : Bac ou couvercle cassé | Bac trop grand ou trop petit | Problème ou refus de collecte | Réservation d'un composteur | Réservation d'une collecte d'encombrants | Renseignements sur les différentes collectes et rattrapages | Localisation des déchèteries du SMITOM

POLLUEURS PAYEURS !

Le mois dernier, les responsables des dépôts sauvages à Villenoy ont reçu la facture : respectivement 1 200€ et 600€ !

C'est quand même dommage quand on sait que la carte de déchetterie est gratuite! Les dépôts sauvages sont évidemment interdits.

En plus de dégrader la nature et nos espaces de vie, ils ont également un coût élevé pour la collectivité.

C'est tous ensemble que nous œuvrons pour préserver notre environnement.

Soyons respectueux et civilisés. Soyons citoyens !

Le Saviez-Vous ?

